



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

**OBJET :** 63 - Autorisation de lancer et signer l'accord cadre relatif aux interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon

## **Autorisation de lancer et signer l'accord cadre relatif aux interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 3	28/11/2018	Favorable unanime

### **Contexte**

Le patrimoine arboré de la Ville de Besançon fait l'objet d'un suivi régulier afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que la pérennité des arbres.

De plus, la mise en valeur conservatoire, la mise en vue et la mise en valeur des abords du patrimoine Vauban nécessitent des interventions sur la végétation ligneuse.

### **Caractéristiques de l'accord cadre**

#### **Définition du besoin :**

Les différentes prestations sur les arbres et la végétation ligneuse peuvent être regroupées en un marché : «interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon».

Les prestations concernées sont les suivantes :

- L'entretien du patrimoine arboré en zone urbaine et semi-urbaine consiste essentiellement en des interventions d'élagage sur des grands arbres (ex. suppression de branches sèches sur les platanes de Chamars), d'abattage d'arbres morts ou très dépérissants et de diverses prestations spécifiques (taille d'allègement de couronne, haubanage de branches présentant une faiblesse mécanique, abattage en situation contrainte). Les lieux de prestation sont les parcs et promenades, les cimetières, les écoles...
- Pour le patrimoine fortifié, les interventions consistent notamment en du défrichage de végétation ligneuse sur les fortifications et sur différents types de terrains, de l'abattage d'arbres, de la taille sanitaire (suppression de bois morts). Les sites concernés sont la Citadelle, les enceintes urbaines de la Boucle et de Battant, les Forts de la zone tampon et les lieux de point de vue.

Le périmètre concerné par ce marché est celui de la Ville de Besançon sur l'ensemble du patrimoine arboré de la Ville de Besançon.

#### **Durée de l'accord cadre :**

L'accord cadre devra être exécutoire en mars 2019. La durée sera de 1 an renouvelable trois fois, soit 4 ans au total.

### Forme du marché :

Compte tenu de l'estimation, le marché sera conclu selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles 67 et 68 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

L'allotissement sera le suivant :

- Lot n° 1 relatif aux «interventions sur patrimoine arboré en zone urbaine et semi-urbaine» avec un montant minimum de 50 000 € HT/an ; les prestations seront imputées sur les lignes de crédits des tranches annuelles des différents domaines.
- Lot n° 2 relatif aux «interventions sur végétation en lien avec le patrimoine Vauban» avec un montant maximum de 50 000 € HT/an ; les prestations seront imputées sur la ligne de crédit «Mise en valeur et conservation du patrimoine Vauban».

Les montants prévisionnels pour les deux lots sont estimés à :

- lot 1 : 90 000 €/an
- lot 2 : 30 000 €/an.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver la passation de l'accord cadre relatif à l'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Besançon,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit accord avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0